

Après avoir remis leur fonderie entre les mains d'une compagnie bien organisée en 1882, Small et Fisher se sont mis à fabriquer des machines à battre, des machines aratoires de différentes sortes, des machines à scier le bois de chauffage, des machines en général et des machines à vapeur. Dans cette industrie il y a raison de dire qu'ils font des progrès satisfaisants.

MONCTON, COMTÉ DE WESTMORELAND.

La compagnie de fabrication de ferronnerie, qui s'occupe de la fabrication de poêles, charrues, chaudrons, machines de moulins, et ouvrages en fer blanc et en tôle, donne les renseignements suivants : " Nous trouvons notre marché dans les provinces maritimes et dans Québec. Les affaires sont bonnes cette année—meilleures que jamais. A telle enseigne que nous allons avoir à refuser \$2,000 de commandes que nous ne pouvons remplir.

" Indirectement, la " politique nationale " a grandement aidé les affaires de la compagnie. Il est difficile de dire quels ont pu être les bénéfices directs qu'elle lui a valu.

" Le commerce de charbon au Cap-Breton, grâce auquel beaucoup d'ouvrage est venu à notre établissement, a de beaucoup favorisé les intérêts de notre compagnie."

M. Wier, machiniste, qui s'occupe de toute sorte de réparations ainsi que de la fabrication de machines, dit : " Les affaires ont été languissantes dans le cours de l'été, mais dernièrement j'ai été très occupé.

" La " politique nationale " m'a aidé en certaines branches de mon industrie. Je suis un ferme partisan de la protection."

Voici ce qu'en rapporte du moulin à vapeur de J. R. Foster : " Nos ventes de farine sont quelques peu difficiles. Nous faisons de bonnes affaires dans le maïs et le grain concassé pour les animaux. Jusqu'il y a un mois la quantité de maïs moulue excédait le chiffre de la période correspondante de l'année dernière. Dans le cours du dernier mois les affaires ont été languissantes, mais il en est généralement ainsi tous les ans à la même époque. Le temps des récoltes influe sur nos affaires.

" La " politique nationale " nuit au meunier dans le blé ; mais dans le maïs, vu qu'il n'en est pas produit beaucoup en Canada, son influence n'est pas aussi préjudiciable. Les droits sur le maïs ne font cependant pas grand bien, et on pourrait les abolir avec avantage."

Lee et Rogers, propriétaires d'une fabrique de châssis, portes et persiennes, et d'une machine à raboter, s'expriment comme suit : Nos gages, dont je vous ai déjà donné la moyenne, varient de \$1 à \$2 par jour. Jusqu'à présent les affaires ont été bonnes cette année.

" L'outillage de notre établissement est conduit par une machine à vapeur de 30 chevaux. En hiver, à part nos machines ordinaires, nous faisons fonctionner une scie ronde à l'aide de laquelle nous scions du bois de service. Cet hiver nous allons nous couper un demi-million de pieds de bois.

" La politique nationale a été un avantage pour notre industrie, en ce qu'elle a aidée d'autres établissements qui nous ont fourni un marché.

La compagnie d'instruments aratoires de Moncton s'est organisée en mars 1884 avec un capital nominal de \$50,000, mais un capital réel de \$31,000, dont partie a été payée en argent et partie en billets. L'insuffisance du capital a embarrassé la compagnie.

Voici ce qu'en dit le secrétaire-trésorier, M. Charters : " En ce moment la compagnie étant, à défaut de capital suffisant, incapable de disposer des \$19,000 de capital qui restent à souscrire, se trouve embarrassée et sur le point de clore ses opérations. Avec un capital suffisant, ce ne serait pas dire trop que la compagnie pourrait faire d'excellentes affaires. Je me base pour cela sur la demande qui existe dans tout le pays pour les instruments aratoires, ainsi que pour les portes, les châssis, les moulures et les pompes, à la fabrication desquels la compagnie pourrait s'appliquer.

" La compagnie possède une belle collection de machines modernes ; un bâtiment bien installé et une machine à vapeur d'une force de 25 chevaux.